



Réunion de suivi Covid 25 mars 2021

Comme tous les 15 jours, un point covid a été fait par Amélie de Montchalin aux organisations syndicales ce 25 mars.

Comme malheureusement régulièrement depuis le début de la pandémie, Solidaires FP a dû revenir sur un certain nombre de points qui devraient être réglés depuis longtemps, certains relevant de la sécurité et santé des agent-es.

Solidaires a par ailleurs rappelé que l'on ne peut se contenter de remercier les personnels soignants pour leur investissement depuis le début de la pandémie. Si leur implication est exemplaire, ce qui est à pointer du doigt, c'est la gestion désastreuse de la crise et les manques criants tant humains que matériels dans les services publics notamment dans la santé et l'Education nationale. Il y a plus qu'urgence à prendre des orientations toute autre si l'on veut effectivement faire en sorte que nous puissions sortir de cette pandémie et que ni la population ni les agent-es publics ne soient sacrifié-es au nom de postures idéologiques.

Solidaires est revenu une nouvelle fois sur le fait que les personnels doivent bénéficier d'ASA lors de la vaccination et pendant le temps des éventuels effets secondaires. Solidaires a rappelé qu'il n'est pas possible que le jour de carence s'applique dans ces cas (au-delà de la revendication d'abrogation complète de cette mesure).

Solidaires a également demandé que des ASA soient octroyées aux parents en faisant la demande lorsque les classes sont fermées pour cause de covid et que cette disposition s'applique également dans le cas des enfants en crèche et chez les assistantes maternelles.

Pour Solidaires, ce sont bien des ASA qui doivent être octroyées et non une mise en télétravail qui occasionne des situations très difficiles (on ne peut télétravailler et garder ses enfants). Il est inquiétant qu'un an après le début de la pandémie et alors que les conséquences psychologiques sont aujourd'hui bien connues notamment pour les femmes, il faille encore réclamer cela.

Solidaires a également indiqué que la situation dans l'Education nationale est particulièrement préoccupante en termes sanitaires. De nombreuses questions se posent sur les conditions de repas, les tests salivaires pour lesquels il y a un inadmissible reste à charge etc. Solidaires a rappelé que si le ministère de l'Education nationale indique qu'il existe des protocoles spécifiques, il n'en reste pas moins que les personnels sont des agent-es publics qui doivent être protégés au même titre que l'ensemble des agent-es. Il en est bien entendu de même pour les personnels de la santé qui ont largement subi les manques notamment en terme de matériels de protection.

Solidaires a enfin rappelé sa revendication d'une véritable prise en compte des problématiques de pouvoir d'achat dans la fonction publique et le fait que cela ne peut passer par des primes sectorielles aussi injustes que parcellaires.

Au-delà des traditionnels chiffres concernant le pourcentage d'agent-es ayant télétravaillé sur les deux dernières semaines, Amélie de Montchalin a rappelé que la préconisation portée par le gouvernement est celle de 4 à 5 jours de télétravail par semaine, que des instructions ont été données aux préfets en ce sens précisant que le tout doit se faire dans un dialogue social soutenu.

La ministre a indiqué par ailleurs que les 50 000 ordinateurs commandés étaient en cours de déploiement dans les différentes administrations reconnaissant que les installations des différents logiciels etc pouvaient prendre un peu de temps.

Amélie de Montchalin s'est par ailleurs félicité de la forte progression de l'outil de web conférence.

Concernant la vaccination, la ministre a indiqué que les vaccinations doivent se faire dans le cadre d'un consensus national et que certaines professions devront avoir un accès facile et efficace au vaccin.

Concernant la disponibilité des doses de vaccins disponibles, la ministre a souhaité indiquer que ce n'est pas le gouvernement qui produit le vaccin et ne peut donc être responsable de tout. (dixit)

Suite aux demandes portées par les organisations dont Solidaires, la ministre a indiqué que le sujet de la non application du jour de carence en cas d'effet secondaire suite à vaccination est à l'arbitrage notamment pour les personnels de santé.

Concernant les personnels vulnérables, la ministre a indiqué que les personnels qui ont été placés en arrêt maladie en lieu et place d'ASA et seraient concernés par des passages à demi-traitement sont fondés à saisir leurs employeurs pour examen de leurs situations.

Concernant le Covid Long, la ministre a indiqué qu'un véritable travail est fait sur le sujet pour qu'il y ait suivi et prise en charge sur le long terme.

Sur la question des assistantes maternelles déclarées cas contact, la ministre a indiqué qu'elle allait regarder.

Concernant la situation dans l'Education nationale, la ministre a indiqué que le sujet des protocoles de suivi des cas contacts et tests salivaires était à l'ordre du jour de réunions interministérielles. Par ailleurs, elle a indiqué avoir des discussions avec Jean-Michel Blanquer sur la problématique des remplacements de personnels et fera un point sur les protocoles dans les cantines et lieux de restauration dans les établissements scolaires.